



**Madame, Monsieur,**

Compte tenu de la situation épidémique, des mesures d'allègement du protocole sanitaire, annoncées le 11 février dernier par le Ministre, s'appliquent dans les écoles maternelles et élémentaires françaises dès le lundi 21 février 2022.

**Ci-joint un rappel des gestes barrière et des entrées et horaires de chaque classe.**

<b>Gestes barrière pour tous,</b> aidez nous en l'expliquant à votre enfant !	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
						
					<i>Masque obligatoire en classe pour les élèves, donné par les familles.</i>	$T < 37^{\circ}8$ = école

Horaires	<b>Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi</b> <b>8h45 – 11h45</b>	<b>Mercredi</b> <b>9h-12h</b>
Entrées	<b>13h45 – 16h</b>	
Entrée par le portail principal	<b>Toutes les classes</b>	

### Les changements...

- ① Passage du niveau 3 au niveau 2 du protocole sanitaire
- ② Fin de l'obligation du port du masque en extérieur pour les élèves de l'école élémentaire et les personnels
- ③ Possibilité de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque
- ④ Allègement des règles de limitation du brassage (par niveau ou groupe de classes plutôt que par classe),
- 5- Allègement des mesures liées au dépistage : Les élèves, comme les personnels n'auront plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique) à J2 au lieu de trois (J0, J2 et J4) et plus d'attestation exigée.
- 6-Allègement des consignes relatives aux voyages et sorties scolaires ainsi qu'aux réunions et rassemblements dans les établissements

Enfin le Plan Vigipirate étant placé au niveau "sécurité renforcée - risque attentat" il est demandé aux familles d'éviter les attroupements aux abords de l'école.

En vous remerciant,

Bien sincèrement,

*Pour l'équipe enseignante,*  
**Sandrine BOUREAU**